

# ÊTRE CONSIDÉRÉ·E APTE À L'EMPLOI ET N'EN OCCUPER AUCUN : QUELQUES EXPLICATIONS.

**Marie-Josée Dupuis**  
COLLECTIF POUR UN  
QUÉBEC SANS PAUVRETÉ\*

**Diane Gagné**  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
À TROIS-RIVIÈRES\*

\* Membres du Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)



**A**u cours des 25 dernières années, le nombre de personnes assistées sociales considérées sans contraintes à l'emploi n'a cessé de diminuer. En avril 2020, il s'élevait à 101 435 personnes. Des études ont démontré que les fluctuations du nombre de personnes assistées sociales découlent en grande partie de l'état de l'économie et du marché du travail, et non de facteurs individuels.<sup>1</sup> Malgré cela, s'appuyant sur le stéréotype de la personne assistée sociale paresseuse, profiteuse et dépendante du système de soutien du revenu, les gouvernements continuent de placer l'incitation au travail au centre de leurs politiques d'assistance sociale.

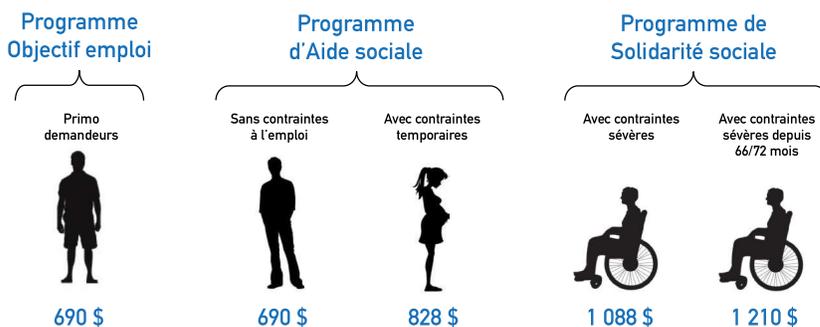
Mais pourquoi les personnes dites « sans contraintes à l'emploi » n'occupent-elles pas toutes un emploi, peut-on se demander? Or, c'est précisément la question à laquelle le Collectif pour un Québec sans pauvreté et une équipe de chercheur·e·s du GIREPS ont voulu répondre en menant une recherche partenariale. Celle-ci a permis d'interroger, lors de groupes de discussion tenus dans sept régions du Québec, 44 personnes qui sont ou ont déjà été considérées sans contraintes à l'emploi. Ces entretiens ont permis d'établir une dizaine de raisons qui expliquent leur absence du marché du travail, des raisons qui ne sont toutefois pas considérées comme des contraintes à l'emploi par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Après une brève remarque sur le système d'assistance sociale québécois, nous aborderons rapidement les raisons données par les participant·e·s pour expliquer leur non-participation au marché du travail. Nous explorerons ensuite trois de ces raisons plus en détail.<sup>2</sup>

## 1. CLASSIFICATION

Dans le système d'assistance sociale québécois, les prestataires sont classé·e·s selon qu'ils ont des contraintes à l'emploi ou qu'ils n'en ont pas. Une personne sans contraintes à l'emploi aura une prestation moins élevée qu'une personne qui en a. Son revenu annuel correspondra à seulement la moitié de ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins de base, selon la Mesure du panier de consommation. Elle fera également davantage l'objet de mesures visant à favoriser une (ré)intégration rapide au marché du travail. Dans ces conditions, pourquoi les personnes dites sans contraintes à l'emploi ne travaillent-elles pas?

**Figure 1 :** Les catégories et le montant des prestations mensuelles des programmes d'assistance sociale en 2020



## 2. LES RAISONS INVOQUÉES

Certaines raisons ont trait aux barrières systémiques du marché du travail, comme les pratiques d'embauche discriminatoires. D'autres découlent de problèmes avec les programmes d'insertion en emploi : par exemple, certains programmes répondent davantage aux besoins des employeurs en quête d'une main-d'œuvre au rabais qu'aux besoins des personnes assistées sociales. Plusieurs raisons relatives au système d'assistance en tant que tel ont aussi été mentionnées : revenus misérables qui enfoncent dans l'extrême pauvreté; hauteur des revenus de travail permis fixée à 200 \$ par mois et au-delà de laquelle tout gain supplémentaire est accaparé par l'État; préjugés envers les personnes assistées sociales reproduits au sein même du programme d'aide sociale.

Il existe d'autres raisons encore, qui ont plus à voir avec la situation personnelle des participant·e·s : épreuves vécues au moment de l'arrivée à l'aide sociale, problèmes de santé non reconnus ou non diagnostiqués et nécessité de prendre soin d'autrui. Regardons-les plus en détail.

### QUAND ON « TOMBE » SUR L'AIDE SOCIALE, ÇA NE VA PAS TOUJOURS BIEN...

Pour plusieurs des participant·e·s à notre étude, c'est la maladie (physique ou mentale), un accident (de la route ou de travail) ou une situation familiale défavorable (séparation, divorce ou violence conjugale) qui a fait basculer leur vie.

*J'ai trouvé ça très très très très difficile. J'ai travaillé toute ma vie, puis là je suis obligée d'aller chercher de l'aide... ce qui est difficile, parce que moi je suis le genre de personne qui se débrouille pis qui essaye de s'en sortir toute seule. Mais là, à un moment donné là, on peut pas. Après mon divorce, je suis allée à l'aide sociale. (Floriane)*

Les personnes qui « tombent » à l'aide sociale doivent donc souvent composer, simultanément, avec une situation de précarité économique et des problèmes de santé ou une situation familiale difficile. Dans ces circonstances, on peut facilement imaginer que trouver un nouvel emploi n'est pas la priorité.

### **NE PAS ÊTRE EN BONNE SANTÉ, MAIS ÊTRE QUAND MÊME CONSIDÉRÉ·E SANS CONTRAINTES À L'EMPLOI**

Lorsqu'une personne effectue une demande d'assistance sociale, elle est présumée « sans contraintes à l'emploi ». Une personne qui a des contraintes doit donc le prouver. Pour ce faire, elle doit fournir un certificat médical, lequel doit être validé par le MTESS. Or, dans bien des cas, les médecins hésitent à signer les formulaires attestant d'une contrainte à l'emploi.

*Ce n'est pas aussi facile que ça pour la santé mentale parce que j'ai fait des dépressions, j'ai perdu la garde de mes enfants pis ça a pris du temps pour que le médecin signe le papier. (Marilou)*

Il est aussi fréquent que le MTESS refuse de reconnaître les contraintes identifiées par le médecin traitant, ce qui oblige la personne à retourner voir celui-ci à plusieurs reprises pour, peut-être, enfin avoir droit à des prestations plus élevées, conformes à sa condition physique ou mentale. La nécessité d'entreprendre ces démarches – qui peuvent s'avérer longues et complexes et parfois même entraîner des frais – en décourage plusieurs. Aussi, dans le cas des personnes ayant des problèmes de santé mentale, certaines préfèrent ne pas s'engager dans de telles démarches afin d'éviter les étiquettes associées à un éventuel diagnostic positif.

Presque toutes les personnes interrogées ont affirmé qu'elles auraient préféré avoir un emploi plutôt que « d'être à l'aide sociale ». Plusieurs disaient ne pas être en mesure

de travailler à temps plein en raison de problèmes de santé. Elles auraient toutefois pu travailler à temps partiel si leur employeur avait été compréhensif face à leur état de santé, et si ce travail à temps partiel leur avait fourni un revenu au moins suffisant pour combler leurs besoins de base. Car pour les personnes ayant des problèmes de santé, quitter l'aide sociale pour un emploi à temps partiel, qui la plupart du temps ne comporte pas d'avantages sociaux, constitue un pari risqué puisque cela peut mener à une plus grande précarité et une détérioration de leur état de santé.

*À 16-20 heures par semaines, là faut que tu te mettes à calculer. Moi j'ai des médicaments : à tous les mois ça me coûte 200\$. Comment je vais faire pour me les payer? (Stéphane)*

### **PRENDRE SOIN DES AUTRES ET REDONNER À LA COMMUNAUTÉ**

Parmi les personnes assistées sociales rencontrées, certaines – toutes des femmes – ont affirmé ne pas être en mesure d'occuper un emploi rémunéré parce qu'elles doivent prendre soin d'un·e proche. C'est le cas de Sylvie, qui a « pris un break » pour « [s']occuper de [s]a petite-fille, de [s]es petits-enfants » et de Roxanne, qui, ayant perdu son emploi en raison des rendez-vous médicaux fréquents de son fils handicapé, s'est ensuite occupé de lui à temps plein pendant des années.

De telles périodes en dehors du marché du travail laissent toutefois des « trous » dans le CV des personnes, ce qui les rend moins attrayantes pour les employeurs. Comme le soulignait Roxanne, il est difficile de trouver un emploi « quand tu vas porter des CV pis que c'est marqué "maman à temps plein" ».

Voulant sortir de leur domicile mais n'arrivant pas à trouver un emploi qui leur permettrait de vivre décemment, plusieurs se tournent vers le bénévolat. C'est notamment le cas de Marilou qui a décidé de s'« impliquer dans [l]a société », après avoir réussi à surmonter de difficiles épreuves :

*J'ai placé volontairement mes enfants parce que je vivais de la violence conjugale pis j'ai fait une grosse dépression. J'ai découvert avec ces années que la DPJ était là pour les enfants, mais qu'ils n'étaient pas tout le temps corrects auprès des parents : ç'a fait que j'ai décidé de m'impliquer [...] auprès des Centres jeunesse.*

## **CONCLUSION**

Premier constat : même si elles ont été classées dans la catégorie « sans contraintes à l'emploi », la plupart des personnes interrogées ne sont pas en mesure d'occuper un emploi pour couvrir leurs besoins de base, et encore moins pour sortir de la pauvreté de façon durable. Certaines ne sont pas en mesure de travailler du tout.

Deuxième constat : bien qu'elles n'occupent pas un emploi rémunéré, les personnes interrogées ne se considèrent pas comme « inactives » et elles perçoivent la proche aide et le bénévolat comme du travail. Même si elles en retirent un fort sentiment d'utilité sociale, ces activités ne leur procurent toutefois pas la reconnaissance associée au fait d'occuper un emploi et elles continuent à porter le poids des préjugés découlant de leur statut de personnes assistées sociales.

Troisième constat : les raisons pour lesquelles les personnes rencontrées se sont retrouvées à l'aide sociale sont fortement genrées. Beaucoup ont à voir avec l'autonomie financière des femmes et leur rôle traditionnel en tant que dispensatrices de soins (au sens de *caregiver* en anglais). En effet, dans notre enquête, seules des femmes ont évoqué leur situation familiale (violence conjugale, divorce, séparation) ou la nécessité de s'occuper d'un·e proche.

Somme toute, notre recherche révèle non seulement un besoin criant de revoir en profondeur le système d'assistance sociale et son articulation avec d'autres programmes, mais invite également chacun·e à réviser sa perception de l'aide sociale et des personnes qui en bénéficient.

- 
- 1 E.-L. Couturier et R. Gignac. 2012. *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses?* IRIS; J.-M. Cousineau. 2008. *Étude quantitative des déterminants de la pauvreté, de l'aide sociale et des inégalités au Québec : le taux de chômage est-il un déterminant?* UdeM.
  - 2 Pour les résultats complets de la recherche, consultez le rapport et la synthèse de recherche à [www.pauvrete.qc.ca/as-recherche](http://www.pauvrete.qc.ca/as-recherche)
  - 3 Voir notamment N. Giguère, S. Handfield, D. Barbeau, M.-D. Beaulieu, C. McAll et E. Dufour. 2019. *Les rôles professionnels face aux demandes de certificats pour contrainte sévère à l'emploi*, CREMIS.